



SAINT-MARTIN
Boulogne

AU COEUR DE LA VIE

République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giraux Sannier (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 21 juin 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Guillaume SAVEANT pouvoir à Wilfrid ANFRY*
- *Pascale LEBON pouvoir à Christian DELACOUR*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Annie LEPORCQ*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-3-11

Election des représentants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres suite aux démissions de Conseillers Municipaux. Annule et remplace la délibération n°2020-2-13 en date du 25 juillet 2020

Suite aux démissions de Madame Stéphanie CABOCHE et de Monsieur Jessy FOURCROY, Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose de procéder de nouveau à l'installation des commissions ci-dessous dont les membres seront élus, à la proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Commission d'Appel d'Offres – 5 membres

Président : Le Maire et son représentant

Après dépouillement, il est constaté :

Nombre de votants : 33

Nombre d'exprimés : 33

Sont donc élus :

Liste majoritaire (26 voix) :

Titulaires

- Patrick DELPORTE
- Betty BOULOGNE
- Caroline CARON
- Justine ANDRZEJAK

Suppléants

- Wilfrid ANFRY
- Stéphanie LACROIX
- Maxence DECAIX
- Philippe BOGGIO

.../...

Liste minoritaire (7 voix) :

Titulaire

- Virginie MALAYEUDE

Suppléant

- Irénée MIELLOT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 30 juin 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 juillet 2021

Affiché notifié le 5 juillet 2021

Rendue exécutoire la présente décision le 5 juillet 2021

Saint-Martin-Boulogne, le 5 juillet 2021

Le Maire,

Le Maire,
Raphaël JULES



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours :

<http://www.telerecours.fr>.